

Tekst 9

Henriette, 23 ans, originaire du Togo

Le phénomène de l'esclavage n'a toujours pas disparu. Au contraire. Les victimes d'employeurs-esclavagistes sont encore trop nombreuses. Récit.



1 Arrivée en France à l'âge de 16 ans, confiée par sa famille à un couple d'amis, Henriette devait être baby-sitter seulement quelques mois, le temps de rendre l'argent
5 de son billet d'avion, avant d'aller à l'école. Elle n'est jamais allée à l'école. A la place, elle a travaillé comme domestique à tout faire, douze heures par jour, sept jours sur sept, sans jamais être payée, pour la famille
10 d'un éditeur. Après quatre ans, elle est libérée grâce à l'intervention d'une voisine et de la police.

2 Dans sa chambre, elle a mis partout ses animaux en peluche, ses papiers de
15 bonbons et ses livres de la Bibliothèque rose. Elle mise sur ce parfum d'enfance pour oublier le pire. Henriette Akofa, 22 ans, a écrit un livre intitulé «Une esclave moderne», mais ne réussit toujours pas à
20 oublier le travail forcé, la privation de nourriture, l'interdiction de sortir et de téléphoner avec sa famille. Et elle ne comprend toujours pas la décision de la justice envers son employeur. Le coupable
25 est français, blanc. Père de quatre enfants, Vincent Bardet est le fils du fondateur des éditions du Seuil, de réputation catholique, de gauche, humaniste.

3 L'affaire commence le 10 juin 1999.
30 Ce jour-là, Vincent et Yasmina Bardet comparaissent devant le tribunal de Paris pour «conditions de travail et d'hébergement incompatibles⁵⁾ avec la dignité humaine». En un mot, ils sont accusés d'avoir réduit en
35 esclavage une jeune fille originaire du Togo, Henriette Akofa. C'est elle qui a porté plainte, après avoir réussi à s'enfuir. «Nous avons l'impression, en accueillant une personne sans papiers, de faire une bonne action», se défendait Vincent Bardet. Henriette
40 «faisait partie de la famille». S'il ne lui a pas donné un seul centime, c'est «de peur qu'elle se fasse voler». D'ailleurs, il lui a ouvert un compte. Le montant? Le nom de
45 la banque? Vincent Bardet ne s'en souvient plus. Le verdict tombe: un an d'emprisonnement et 10 000 F d'amende chacun. Les Bardet crient au complot contre les éditions du Seuil et font appel.

4 50 Le 19 octobre 2000 la situation change tout d'un coup. Comme par magie, Vincent Bardet présente le fameux compte: un plan d'épargne-logement au nom de sa femme, destiné pour Henriette. «Ensuite, raconte
55 l'avocat d'Henriette, il a montré une carte Orange⁶⁾, neuve, preuve certaine de la liberté de circulation de son 'employée'». Au final, les époux sont remis en liberté, et devront seulement payer 10 000 F d'amende
60 pour avoir employé une personne en situation irrégulière...

5 Henriette, sans passeport, ni argent, ni endroit où aller, a eu très peur d'être rapatriée au Togo. C'est qu'en Afrique, comme
65 dans nombre de pays pauvres, le départ des enfants pour un pays occidental est considéré comme une chance. On y voit la France comme un eldorado. Aujourd'hui, Henriette étudie à Paris pour être aide-soignante, afin de pouvoir «aider les autres».
70

d'après C.D.-M., dans «Marianne»

noot 5 incompatible = onverenigbaar

noot 6 une carte Orange = een openbaar vervoersabonnement

■ Tekst 9 Henriette, 23 ans, originaire du Togo

- 1p 31 ■ Que peut-on conclure du premier alinéa?
- A Henriette a été scandaleusement exploitée par une famille française.
 - B Henriette est allée en France pour gagner de l'argent pour sa famille.
 - C Henriette n'aimait pas du tout son travail et elle voulait rentrer le plus tôt possible.
 - D Henriette n'avait pas vraiment l'intention de faire des études en France.
- «oublier le pire» (ligne 17)
- 1p 32 ■ Comment Henriette essaie-t-elle d'y réussir, d'après le 2e alinéa?
- A Elle écrit des livres d'enfant.
 - B Elle étudie sérieusement son dossier juridique.
 - C Elle s'entoure des objets préférés de sa jeunesse.
 - D Elle téléphone très fréquemment avec ses parents.
- «Le coupable ... humaniste.» (lignes 24-28)
- 1p 33 ■ A quoi sert ce passage?
- A montrer
- A à quel point la justice a eu tort de désigner Vincent Bardet comme coupable d'esclavage.
 - B qu'on ne s'attendrait pas à ce qu'une personne d'une famille aussi respectable soit un employeur-esclavagiste.
 - C que l'existence des employeurs-esclavagistes parmi les blancs est un phénomène accepté en France.
- «ils sont ... du Togo» (lignes 34-35)
- 1p 34 ■ Comment peut-on caractériser les arguments dont Vincent Bardet se sert dans son procès pour se défendre?
- Ils sont
- A convaincants.
 - B hypocrites.
 - C plausibles.
 - D sans importance.
- 1p 35 □ Uit welk zinsgedeelte / welke zin in de 4e alinea blijkt dat de schrijver de bewijsmiddelen, die Vincent op 19 oktober opvoert, bedenkelijk acht?
- «Henriette, ... au Togo.» (lignes 62-64)
- 1p 36 ■ Pourquoi est-ce le cas d'après le dernier alinéa?
- Henriette a peur
- A d'être dépendante de sa famille.
 - B de ne pas pouvoir trouver du travail.
 - C de ne plus pouvoir s'habituer à la vie en Afrique.
 - D de perdre son prestige aux yeux de ses compatriotes.